

# GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

DU SAMEDI 16 Juin 1792.

## P O L O G N E.

De Varsovie, le 30 mai.

LA diète étant sur le point de s'ajourner, on s'est hâté, dans la séance du 22, de mettre la dernière main au plan présenté par le comité pour le nouvel état militaire. Après quoi, se conformant à la nécessité des circonstances, on a pris les déterminations suivantes :

1<sup>o</sup>. On remet au roi le pouvoir le plus étendu durant tout le cours de la guerre actuelle. Il disposera des opérations à faire, portera les troupes par-tout où le besoin l'exigera, remplacera les officiers sans l'intervention de la commission de guerre, prendra enfin toutes les mesures convenables pour assurer, soit la défense extérieure, soit le maintien de la tranquillité intérieure du pays.

2<sup>o</sup>. On met à la disposition du roi six millions pour les dépenses secrètes, & récompenser les services rendus.

3<sup>o</sup>. Le roi pourra créer une nouvelle distinction uniquement militaire, destinée à décorer ceux qu'il jugera s'en être rendus dignes par leurs belles actions.

Ce qu'on craint sans doute de la Russie, c'est une nouvelle confédération qu'elle cherchera à susciter, dans l'intérieur, comme elle l'annonce ; mais l'on va s'occuper sérieusement des moyens de la prévenir, & l'on espère empêcher qu'elle n'éclate. On nomme parmi ces nouveaux confédérés, le grand-général Branicky, ministre de la guerre, parti, il y a deux mois, avec un congé du roi, pour les affaires de la succession du prince Potemkin, dont il a épousé la niece.

De Dubno, le 23 mai.

L'esprit public se manifeste de jour en jour davantage ; & les palanans vont encore mieux que la capitale. De tout côté les particuliers livrent leurs armes & leurs arsenaux, désormais inutiles, puisqu'il existe enfin dans le pays une force publique. On a trouvé 80 canons de fonte chez le prince Radziwill. Malgré cela, on a encore expédié des commissionnaires en Saxe & ailleurs, pour y acheter des armes. On presse par-tout avec la plus grande activité les recrutemens nécessaires pour compléter les cent mille hommes de l'armée. Dans le moment actuel, elle est de 70 mille hommes en état de faire la guerre, & fournis de tout pour se présenter à l'ennemi.

On a reçu la nouvelle qu'un corps de 150 cavaliers nationaux polonois a repoussé 7 à 800 cosaques du Don, occupant les terres de M. Potocki ; qu'ils se sont emparés de leur camp, après leur avoir tué 40 à 50 hommes ; & qu'enfin ils les ont poursuivis jusques sous le canon de l'infanterie russe.

## A L L E M A G N E.

De Cologne, le 9 juin.

Toutes les apparences sont, que l'Empire observera la plus exacte neutralité dans la guerre que la France a déclarée à l'Autriche. Quelques cercles, & notamment celui de Suabe, en ont fait la déclaration. Ainsi tout le poids de

la guerre sera supporté par la maison d'Autriche & par celle de Brandebourg. L'Allemagne est convaincue que son salut & sa sûreté dépendent de laisser agir les deux grandes puissances qui en font la force principale, & de ne point engager les petits états dans une querelle où ils auroient tout à perdre & rien à gagner.

Avant-hier neuf cents hommes de troupes autrichiennes sont arrivés ici ; ils y ont fait séjour, & sont partis ce matin pour les Pays-Bas. Ces soldats viennent de Bucharest ; on les prendroit pour des negres, tant ils ont le teint basané. Leur figure a quelque chose de dur, de rébarbatif, de sauvage. Si ce sont les enfans de Mars, comme on les appelle, à coup sûr, ils n'ont point eu Vénus pour mere. Ce n'est pas tout-à-fait de leur gré qu'ils font le voyage des Pays-Bas. On a entendu, pendant leur séjour ici, des discours qui l'annoncent. L'un d'eux disoit tout haut à un officier : « Quel maudit métier ! Il n'y a pas de fatigues, de travaux, de périls qu'on ne nous ait fait essuyer pour aller conquérir des places, des villes, des pays qu'on a fini par rendre aux Turcs. On nous fait accourir à présent d'un bout de l'Europe vers la France : pourquoi faire ? Est-ce encore pour rendre tout ce que nous aurons pris ? Si cela pouvoit être, il auroit mieux valu nous laisser où nous étions, & laisser les François vivre à leur guise ». Tout cela se disoit avec beaucoup plus d'énergie que nous n'en mettons à le traduire, mais il y a un genre d'éloquence qu'on n'aime point à traduire exactement.

## P A Y S - B A S.

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 12 juin.

Les François ayant eu le projet de troubler la fête de l'inauguration, se sont mis en marche de Maubeuge sur Moss. Les Autrichiens, informés de leur dessein, se sont avancés pendant la nuit dernière, sous les ordres du duc de Saxe-Teschien, accompagné de l'archiduc Charles ; & les ayant atteints aux environs du Bois-Bourdon, à une lieue & demie de Maubeuge, le combat s'est engagé, à trois heures ; le feu a été très-vif, & a duré jusqu'à six heures du matin. Les François ont été obligés de se replier sous le canon de Maubeuge ; la victoire s'est rangée du côté des Autrichiens, qui, malgré les bois & les défilés étroits qu'ils ont eu à franchir, n'ont perdu que peu de monde, tandis qu'on fait monter la perte des François à trois cents hommes, tant en blessés que tués & prisonniers. M. Gouvion, général, & aide-de-camp de la Fayette, & trois majors, ont été tués à l'entrée du village de la Grifnelle.

( Si M. Gorlas ou tel autre qui suspecteroit l'authenticité de nos correspondances, veut se rendre à nos bureaux, nous lui montrerons l'original de la lettre ci-dessus, ainsi que de celle publiée avant-hier, l'une & l'autre timbrées de Bruxelles. Il y verra que nous avons adouci les traits les plus durs, ainsi que nous le faisons dans la plupart des lettres qui nous viennent de l'étranger, & que nous ne pouvons cacher à nos lecteurs, parce que les relations des partis opposés appartiennent à la comparaison des faits dont nous recueillons les matériaux, ce qui n'empêche pas que nous n'ayons pour la relation de M. Lafayette plus de confiance que pour celle des Autrichiens. Au reste, M. Gorlas s'est étrangement mépris, comme à son ordinaire, en remplissant le titre qui désignoit l'assemblée nationale.)

(Supplément extraordinaire à la Gazette des Pays-Bas).

Extrait d'une lettre de Mons, du 11 juin.

Nous avons attaqué ce matin le corps commandé par M. de Gouvion, que M. de la Fayette avoit posté en avant de Maubeuge, du côté de Betigny, Bercilly, Mercieu & la Grifnelle : nous l'avons délogé de son camp & des batteries qu'il y avoit construites, & chassé jusqu'à Maubeuge, tandis que le reste de l'armée de la Fayette n'a pas bougé de celui dans lequel elle est retranchée derrière cette place.

Nous avons pris quelques tentes, un caisson de munitions & un magasin de fourrages à l'ennemi, & nous avons fait prisonniers un officier & quelques soldats. Le maréchal-de-camp Gouvion a été tué à l'entrée du village de la Grifnelle.

Dès que les rapports ultérieurs que nous attendons sur cette affaire nous seront parvenus, nous nous empresserons de les communiquer au public.

L'inauguration d'ici a été célébrée ce matin au son des trompettes de la victoire.

F R A N C E.

D É P A R T E M E N T D U N O R D.

De Valenciennes, le 12 juin.

L'armée du Nord est partie le 9 pour Valenciennes : le corps de six mille hommes, commandé par le lieutenant-général de la Noue & le maréchal-de-camp Alexandre Lameth, a été camper à Maulde sur l'extrême frontière vis-à-vis Tournay. M. le maréchal a campé en-deçà de St-Amând. Le 10, son armée a eu séjour; le 11, elle a été camper à Orchies : elle doit aller de-là devant Lille, & entrer ensuite dans le pays autrichien.

De Paris, le 16 juin.

On assure que l'impératrice de Russie, malgré la guerre qu'elle fait à la Pologne, va tenir les engagements qu'elle a pris en entrant dans le concert des puissances. Elle envoie, dit-on, contre la France un corps de 15 mille hommes, qui probablement seront embarqués sur une escadre commandée par M. de Naïssau. Si le bruit de leur prochaine arrivée n'est pas sans fondement, débarqueront-ils dans les Pays-Bas, ou tenteront-ils une descente sur les côtes de France? Sans doute le pouvoir exécutif connoît les dispositions de la cour de Russie, & sera averti du mouvement de ses troupes & de ses vaisseaux : il fera les préparatifs nécessaires pour empêcher leur débarquement, & pour prévenir même leur arrivée. La défense que les rois de Hongrie & d'Angleterre ont faite d'aller en course contre les François, n'auroit-elle pas pour objet d'empêcher la France de faire des armemens maritimes?

M. Duranthon a donné hier sa démission du ministère de la justice.

Plusieurs journaux avoient annoncé, & la mort de l'abbé Royou, & sa rétractation des erreurs aristocratiques qu'il a fait circuler dans l'Ami du Roi. Le sieur Royou vient de réclamer contre cette double imposture : il soutient que non-seulement il n'est pas mort, mais qu'il est inébranlable dans sa profession de foi religieuse & politique.

La véritable philosophie consiste à n'insulter à aucune opinion, & à aucune secte. On pourroit dire pour les processions & pour les opinions religieuses, ce que Mirabeau disoit du commerce : *Tout est dans ce mot; laissez faire, laissez passer.* Le fanatisme s'accroît par la résistance. La municipalité de Paris fait défendre aux gardes nationaux, qui accompagnent les processions de la Fête-Dieu, de porter avec eux leurs fusils : plusieurs ont non-seulement porté leurs armes; mais ils ont fait marcher du canon devant eux. Cette conduite

est condamnable sans doute; elle est directement contraire à la loi, qui porte « que la force publique ne doit prêter que des armes qu'en vertu d'une réquisition de l'autorité civile » ; mais on conviendrait aussi que l'autorité civile s'étoit compromise en interdisant à la garde nationale d'assister à une cérémonie antique, à laquelle le peuple est habitué, & qui tient au culte qu'il professe.

Dans sa lettre au roi, l'ex-ministre Roland prétend qu'il n'y a de moyen, pour sauver l'empire, que la déportation des prêtres & un camp de 20 mille hommes sous les murs de Paris : il voit, si le roi arrête ces mesures par son veto, le sang couler & Louis XVI à la tête des conspirateurs. Si le sieur Roland avoit lu avec attention la lettre que lui écrivit le directoire de Paris, il auroit vu d'autres causes de nos troubles, & d'autres moyens de les terminer. Cette lettre, dictée par la raison & le patriotisme, nous paroissant le véritable antidote à opposer au poison renfermé dans la lettre du sieur Roland, nous avons cru devoir en donner un extrait.

Extrait d'une lettre du directoire du département de Paris, à M. Roland, ministre de l'intérieur, en réponse à sa lettre du 20 mai.

Paris, le 12 juin, l'an 4<sup>e</sup> de la liberté.

Aux intrigues du fanatisme qui recherche si vivement la persécution, parce que c'est d'elle qu'il reçoit toute sa force, nous avons constamment opposé le maintien de la liberté absolue des cultes & des pratiques religieuses, sans exception & sans préférence.

Quant aux conjurations des malveillans, si vous entendez par ce mot une liaison d'intrigues & de mesures concertées sur un même plan pour tenter des actes de violence contre la liberté nationale, nous pensons que s'il existoit quelque trame de ce genre, il seroit impossible d'en dérober les fils à la surveillance continuelle des différens magistrats de police & de sûreté, & au patriotisme des citoyens qui, presque tous en ce moment, font leur propre affaire de ce qui intéresse la chose publique; mais nous devons vous affirmer que jusqu'à présent il n'est venu à notre connoissance aucun fait qui puisse fonder un soupçon raisonnable sur l'existence de grands complots. Sans doute un grand nombre de personnes, suspectées dans leurs départemens à cause de leurs opinions connues ou de leurs anciennes habitudes, sont venues chercher au sein de la capitale une existence plus tranquille & moins remarquée; sans doute aussi beaucoup de ceux qui voient s'évanouir dans le nouvel ordre de choses, ou les illusions de leur vanité, ou les spéculations de leur avarice, exhalent souvent leur désespoir en vains propos ou en menaces ridicules; mais quand tous les yeux sont attentifs, quand tous les cœurs sont animés du même zèle, quand les infatigables soldats de la loi sont toujours debout au premier signal, les discours insensés de quelques mécontents ne peuvent être regardés comme de véritables sujets d'alarmes. Nous ne négligeons aucune des précautions que nous dicte la prévoyance; mais nous sommes en même-temps convaincus qu'agiter le peuple par des terreurs imaginaires, est aussi contraire à sa sûreté qu'à son bonheur.

Vous sçavez, monsieur, connoître les progrès de l'esprit public, & apprenez si le patriotisme est encore quelquefois dupe de l'imposture & des traitres qui se mêlent parmi les citoyens pour les exciter à des actes criminels.

Nous n'avons pas été interroger l'opinion du peuple au milieu de ces rassemblements d'hommes pour la plupart étrangers; ennemis à-la-fois du travail & du repos, isolés de toutes parts de l'intérêt général, déjà disposés au vice par l'oisiveté, & qui semblent préférer les chances du désordre aux ressources honorables de l'indigence. Cette classe d'hommes toujours nombreuse dans les grandes villes, attirée sans doute de tous les côtés autour de l'assemblée nationale & du roi, par les manœuvres des ennemis de la liberté ou de ceux de la patrie, qui y trouvent des instrumens favorables à leurs projets, est celle dont les déclamations font retentir trop souvent les rues, les places, les jardins publics de la capitale, celle qui forme tous les attroupemens séditieux, celle qui tend continuellement à l'anarchie & au mépris des lois.

Nous avons observé l'opinion du peuple du département de Paris, parmi ces hommes utiles & laborieux, attachés à l'état par tous les points de leur existence & par tous les objets de leurs affections, parmi les propriétaires, les cultivateurs, les commerçans, les artisans, les ouvriers, & tous ces citoyens estimables dont l'activité & l'économie alimentent le trésor public, vivifient toutes les sources de la prospérité

national  
en repro  
qui fait  
pour nat  
postre  
ront jan  
conquis  
offiroit  
plus inf

Les m  
peuple,  
liberté &  
des plus  
Nos en  
division  
que la p  
disposée  
la franch  
aux prem  
& la pe  
qu'ainsi d  
obliement

C'est au  
yeux m  
sont qu'on  
rions de l  
la puillan  
fée à ne  
citoyens d  
des prédic

la calomni  
blissement  
prend le r  
société pri  
vastes tribu  
fixes en in  
& distribu  
courant au  
de quatre  
ret, les tri  
ce qui est  
à dessein. C  
toyen patrio

tel maître;  
font, par u  
verbal. On  
concevoit  
Nivern, d'és  
l'incriminé I  
Narbonne y  
perfidés scél

(séance du  
du (séance  
verser que l  
sonner, que  
atroce, acco  
ribles applau  
la lecture de  
un acte d'inf  
justice ou à  
accueilli avec  
la violation d  
ple; par-tou  
les asse tions  
les indices les  
à la crédulité  
qu'il lui diste  
de l'égarement  
certitude mêm  
quels lais  
tions; cependa  
part de ces ar  
énoncés d'eat  
la capitale, ét  
encore obtenu

Sans parler  
son audience  
dire un véritab  
ne laisse plus  
nous nous renf  
l'Administ

l'Administ

nationale, & rendent à la société un juste retour des avantages qu'ils en reçoivent. Ces hommes soupirent tous après cette paix publique, qui fait le charme de la vie sociale & la force des empires, & qui ne peut naître que du respect pour la loi & de la confiance dans les dépositaires de l'autorité; mais cet avantage inestimable, ils ne l'achèteront jamais par le sacrifice d'aucune portion de la liberté qu'ils ont conquise, ni de cette précieuse égalité, sans laquelle l'avenir ne leur offrirait plus qu'une existence avilie & des jours d'opprobre, mille fois plus insupportables que la mort.

Les manœuvres perfides des traitres qui se glissent au milieu du peuple, sous prétexte de le servir, & qui voilent des couleurs de la liberté & du patriotisme les pièges dont ils l'environnent, voilà les armes les plus dangereuses dont nous ayons à nous défendre.

Nos ennemis n'ignorent pas que la faiblesse naît de la division, la division de la défiance, & la défiance de la calomnie. Ils n'ignorent pas que la portion la moins éclairée du peuple, est par-là même la plus disposée à la défiance; qu'elle est crédule, parce qu'elle a l'habitude de la franchise; que bonne par nature & amie de la vérité, mais sensible aux premières impressions, elle prend rarement le tems de la réflexion & la peine de balancer des probabilités ou de peser des témoignages; qu'au lieu des dénonciations calomnieuses, des injures dénuées de preuves, obligeamment d'elle presque toujours l'assentiment qu'on en désire.

C'est au sein de notre département, monsieur, c'est presque sous nos yeux même que se travaillent avec tout l'art imaginable ces affreux poisons qu'on répand ensuite dans toutes les parties du royaume. Nous faisons de lâches citoyens, d'indignes magistrats du peuple, si nous avons la pusillanimité de vous taire qu'il existe au milieu de la capitale confiée à notre surveillance, une chaire publique de diffamation, où les citoyens de tout âge & de tout sexe admis indistinctement à assister à ses prédications criminelles, peuvent s'abreuver journellement de ce que la calomnie a de plus impur, la licence de plus contagieux. Cet établissement placé dans l'ancien local des Jacobins, rue saint-Honoré, prend le titre de société, mais bien loin d'avoir les caractères d'une société privée, il a au contraire tous ceux d'un spectacle public: de vastes tribunes y sont ouvertes pour les auditeurs; des jours & heures fixes en indiquent au peuple toutes les séances, & un Journal imprimé & distribué avec profusion publie les discours qui s'y tiennent. Cet ouvrage au hasard quelques feuilles de ce Journal, & notamment celles de quatre ou cinq séances des semaines dernières, vous y verrez que le roi, les tribunaux, les administrateurs, les chefs de nos armées, tout ce qui est en France revêtu de quelque autorité, y est avili & calomnié à dessein. On y dit (*séance du 21 mai*) que s'il est impossible à un citoyen patriote de rester au service du roi, c'est une preuve de l'adage: *vel mairi, vel valet*; & ces paroles dites par le président de la société, sont, par un arrêté exprès, insérées au Journal qu'on nomme *Procès-verbal*. On y dit (*séance du 17*) que les tribunaux veulent faire la contre-révolution. On y accuse les administrateurs du département de la Nièvre, d'être des accepteurs de bled (*séance du 23*). La mémoire de l'insfortuné Dillon y est indignement outragée; les généraux Lafayette & Narbonne y sont traités par plusieurs de ces orateurs, de traitres, de perfides scélérats dignes de l'échafaud, & tout prêts à passer à l'ennemi (*séance du 23*). La constitution n'est pas à l'abri de ces atteintes; on y dit (*séance du 17*) que le décret du veto n'est pas plus difficile à renverser que la Bastille. Enfin, monsieur, vous n'y verrez pas sans frissonner, que dans la séance du 18 mai dernier, le récit d'un meurtre atroce, accompagné des plus cruelles circonstances, a été couvert d'horribles applaudissemens. Nous ne multiplierons pas les citations; mais à la lecture de ce journal, vous pourrez vous convaincre qu'il n'est pas un acte d'insubordination ou de révolte, pas un outrage à la loi, à la justice ou à l'humanité, qu'il n'y ait été non-seulement justifié, mais accueilli avec les signes d'approbation les plus éclatans; & vous y verrez la violation des prisons d'Avignon applaudie comme le récit d'un triomphe; par-tout vous y verrez que le calomniateur y débite effrontément ses alléguons, sans prendre même la peine d'y joindre les moindres faits, les indices les plus légers; & qu'assuré d'avance de son succès, il insulte à l'égalité du peuple, en désignant même de déguiser les poisons qu'il lui distribue. Malgré le desir qu'on pourroit avoir de ne voir que le dégagement, au lieu de présumer des projets criminels, malgré la certitude même que des citoyens d'ailleurs irréprochables, se font quelquefois laissés séduire jusqu'à se livrer eux-mêmes à de pareilles déclamations; cependant il est difficile de ne pas soupçonner de perversité la plupart de ces artisans de calomnie, quand on observe sur-tout que les plus effrontés d'entr'eux, sont des hommes ignorés jusqu'à ce moment dans la capitale, étrangers à toutes les fatigues de la révolution, & qui n'ont encore obtenu aucun témoignage de la confiance de leurs concitoyens.

Dans parler ici des autres dangers que présente une société qui, par son influence, ses affiliations & sa correspondance, exerce sur tout l'empire un véritable ministère sans titre & sans responsabilité, tandis qu'elle se laisse plus aux agens légaux & responsables qu'un pouvoir illusoire, nous nous remercions dans ce qui touche de plus près au département dont l'administration nous est confiée.

Nous ne pouvons nous dissimuler, monsieur, qu'un parti établi ment dont aucun siècle, aucun pays n'offre encore le scandale, pervertit la morale publique avec la plus effrayante rapidité. En nous invitant à répandre des intrusions de civisme & de paix, ne nous rappelez-vous pas que notre premier devoir est de préserver le peuple de toutes péditions immorales & de toutes investigations criminelles? Applaudir au meurtre ou le conseiller, ne nous paroit offrir aucune différence; calomnier tous les dépositaires de l'autorité; avilir tous les organes de la loi, nous semble la provocation la plus directe à la défiance. Autant l'exercice de la dénonciation civique donne d'énergie à un gouvernement libre, autant de lâches & abus des calomnies contribue à en briser tous les ressorts, & sur-tout celui de la confiance qui doit être le plus puissant de tous. Aussi les effets que nous redoutons se manifestent-ils déjà d'une manière trop sensible. Par-tout nous retrouvons l'esprit, le ton, & jusqu'aux expressions de cette pernicieuse école. Les injures soupçons, les défiances vagues, les calomnies puisées à cette source, circulent dans les places, dans les marchés, dans les assemblées des citoyens, & jusques dans les ateliers du travail; là elles sont toutes répétées par des bouches simples & innocentes, qui les propagent avec d'autant plus d'assurance que leurs intentions sont parfaitement pures.

Nous ne rapporterons pas, monsieur, le texte précis des loix dont peuvent s'autoriser les magistrats pour faire fermer un établissement qui est la source de presque tous les désordres, & peut-être l'unique obstacle au retour de l'ordre & à l'affermissement de la constitution. Sans doute, si la déclaration des droits elle-même réprouve la manifestation des opinions quand elle trouble l'ordre public; si l'encouragement aux crimes, l'avilissement des pouvoirs constitués, la provocation à la défiance, aux loix, les calomnies volontaires contre les fonctionnaires publics, sont autant de délits spécialement réservés aux tribunaux; si la loi qui institue les corps administratifs met au rang de leurs fonctions principales le maintien de la sûreté & de la tranquillité publique, & la surveillance de l'enseignement politique & moral; si les magistrats de police sont expressément chargés de faire régner la décence, le respect des loix & des mœurs dans les lieux ouverts au public, & s'ils doivent réprimer dans ces sortes de lieux jusqu'à des paroles & à des actions qui ne pourroient être recherchées dans des domiciles privés, certainement il ne peut pas y avoir de doute que le lieu public dont nous vous dénonçons les excès, ne doive exciter toute la sévérité de la police de Paris. C'est une vérité évidente pour tous ceux qui n'oublient pas que, sans le maintien des mœurs & sans le respect de ces principes éternels de morale & de justice dont les meilleures loix ne sont que des conséquences, la liberté deviendroit le despotisme des méchans & la servitude des gens de bien.

Mais, monsieur, nous devons en même tems vous dire que, dans l'état actuel des choses, les moyens d'exécution offrent de grandes difficultés. Les malveillans de tout genre, qui ont tant d'intérêt à entretenir un foyer d'anarchie toujours actif; une portion même assez considérable du peuple, qui se passionne souvent jusques à l'enthousiasme pour ceux qui l'égarent le plus, opposeroient peut-être à toutes les mesures ordinaires d'administration, des obstacles qu'il seroit imprudent de braver. Résolus de négliger tous les dangers qui nous sont personnels, nous apporterons toujours une extrême circonspection dans l'emploi des moyens qui peuvent donner à la tranquillité publique des secousses violentes dont il est difficile de calculer les effets. L'intercession du pouvoir législatif nous paroit ici absolument indispensable pour lever tous ces obstacles; & c'est à vous, monsieur, qu'il appartient de la provoquer, parce que l'éminence de votre place & vos relations avec toutes les parties de l'empire vous mettent plus à portée que nous d'apercevoir toute l'étendue du mal, & d'en développer tous les effets à l'assemblée nationale. Vous lui ferez connoître sans doute combien il est urgent qu'une loi précise arrête promptement les progrès d'une contagion aussi funeste; & nous croyons pouvoir alors vous répondre d'un succès complet qui ne seroit acheté par aucun trouble.

Les administrateurs composant le directoire du département de Paris.

( Signés ) La Rochefoucauld, président; Anson, vice-président du directoire; Germain Garnier, Davous, J. L. Brouffe, Demeunier, Thion de la Chaume.

Aux Auteurs de la Gazette Universelle.

On n'imagineroit jamais, que parce qu'on a écrit qu'une armée en seconde ligne ne devoit pas être placée aux portes de Paris,

Que le zèle & le courage de la garde Parisienne étoient plus que suffisans pour contenir les perturbateurs de la capitale;

Qu'il étoit à désirer que le roi se hâtât de recréer cette garde constitutionnelle qui fait l'ornement & la sûreté du trône, on seroit accusé de favoriser le système des deux chambres; d'avoir outragé la garde nationale, enfin d'être associé à un parti contraire à la constitution.

Voilà pourtant ce qui vient d'être consigné dans le *Patriote François*. La gravité de ces accusations, porte encore sur une traduction de l'ouvrage de M. Adams, vice-président des Etats-Unis de l'Amérique.

Je répondrai à l'auteur de cet article, que je ne suis affilié à aucun parti, que je n'ai jamais figuré ni aux Feuillans, ni aux Jacobins;

Que je n'ai point traduit l'ouvrage de M. Adams; que j'y ai seulement ajouté des observations sur les principes opposés à notre constitution;

Que loin de me rétracter de ce que j'ai dit, relativement à la balance qui doit exister entre les pouvoirs législatif & exécutif, je voudrais que le veto pût s'étendre, même aux décrets d'accusation, par la raison que, d'après la formation du haut juré, il est physiquement impossible que les derniers accusés soient jugés avant quatre ans. Or, un décret qui enlève provisoirement à un citoyen, pour quatre ans, cette liberté qui doit lui être si précieuse, n'est pas un décret d'accusation, il est un décret de jugement, une condamnation provisoire.

Il est vrai que l'assemblée constituante n'a pas dû croire qu'on entasserait en huit mois 56 accusés de haute trahison, qui, pour la plupart, n'auroient pas été entendus; si elle eût pu prévoir un usage aussi effrayant de l'autorité déferée au corps législatif pour le salut public, elle auroit quadruplé la liste des haut-jurés, ou n'auroit pas limité leur mission à une seule affaire.

En publiant cette opinion, je fournis à mon adversaire un nouveau sujet de dénonciation; mais j'ai professé la vérité long-tems avant d'avoir professé le droit public.

(Signé) DELACROIX.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. François de Nantes).

Suite de la séance du jeudi 14 juin.

Des troubles religieux se manifestent aussi à Neuilly près Nogent. La garde nationale du voisinage a rétabli le calme; elle a saisi les perturbateurs, & elle a trouvé sur eux plusieurs effets volés.

L'assemblée nationale a renvoyé les lettres qui lui ont été lues, au comité de surveillance & au roi.

La discussion a recommencé sur la suppression des droits féodaux rachetables, M. Prouveur a combattu le projet du comité. M. Goyer l'a défendu. Les deux discours ont eu les honneurs de l'impression.

Les débats ont été interrompus par une lettre du nouveau ministre de l'intérieur M. Mourgues; il proteste de son patriotisme & de son dévouement à la constitution. Les membres de l'extrémité gauche, ont été rendus à leur caractère primitif; ils ont accueilli par des murmures la lettre ministérielle.

Quelques citoyens de la section de Montmartre, ont applaudi à la barre au décret qui ordonne un rassemblement de 20 mille hommes.

L'assemblée nationale a rendu le décret que nous avons donné hier.

Séance du vendredi 15 juin.

Le peu d'espace que nous laissent les nouvelles étrangères ne nous permet pas de faire l'énumération des dons patriotiques, qui sont chaque jour proclamés à la barre & à la tribune. Après avoir entendu à la barre plusieurs pétitionnaires qui sont venus faire dans l'assemblée leurs obla-

tions civiques, l'assemblée a entendu quelques citoyens de la fontaine de Montmorency, qui sont venus présenter leurs hommages au corps législatif, & applaudir au rassemblement de 20 mille hommes. L'orateur de la députation a été très-applaudi, lorsqu'il a demandé à l'assemblée un décret qui obligeât tous les citoyens à monter la garde. M. Cheron a demandé que la demande du pétitionnaire fût sur-le-champ décrétée par l'assemblée. La proposition de M. Cheron n'a pas eu de suite. Le comité militaire présentera bientôt un rapport sur cette question très-importante, & tous les citoyens réunis pourroient opposer une masse imposante à tous les agitateurs, à tous les factieux.

Plusieurs citoyens sont parvenus à l'assemblée la rétractation d'une signature qu'ils ont donnée inconsidérément à la pétition présentée par l'état-major de la garde nationale parisienne; ils se réunissent tous à dire qu'on est parvenu à leur faire croire que le dessein de l'assemblée nationale étoit d'enlever les canons à la garde parisienne. Il faut être bien perfide pour répandre ces bruits calomnieux; mais il faut être bien inepte pour y ajouter foi: se rétracter avec de si pitoyables raisons, c'est proclamer sa profonde ignorance.

On a lu à la tribune une adresse au roi de quelques citoyens de Sarlouis, ils tiennent au monarque le même langage que M. Roland de la Platière.

Le brave Gouvion a emporté avec lui les regrets de la patrie; il est sur-tout pleuré par ses frères d'armes qui connoissent ses vertus militaires, & par les gardes nationales de Paris qui ont été tant de fois les témoins de son patriotisme. Le bataillon de la section de la Bibliothèque fait célébrer jeudi prochain un service funéraire en vertu de ce brave général; il a envoyé aujourd'hui à la barre une députation pour inviter le corps législatif à nommer une députation pour assister à cette cérémonie.

L'impression qu'avoit faite dans l'assemblée la perte de M. Gouvion, avoit été trop profonde, pour qu'il s'élevât des réclamations contre cette pétition avouée par la patrie & par l'humanité. L'assemblée a décrété qu'il seroit nommé une députation. (La suite à demain.)

Paiement des six derniers mois 1791. Toutes lettres.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam.....	33 3/4	Cádiz.....	24 1/2
Hambourg.....	305	Genève.....	154
Londres.....	18 1/2	Livourne.....	164
Madrid.....	24 1/2	100 f. Pay. de Pâques.....	1/2 b

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 15 Juin 1792.

Actions des Indes de 1790 l.....	2167 1/2
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	447
Emprunt de dec. 1782. quinz. des fin.....	2 1/2
Emp. de 105 millions, d'oct. 1784.....	2 1/2
Emprunt de 80 millions, avec bulletin.....	4 1/2
Idem, sans bulletin.....	4 1/2
Idem, se ti en viager.....	4 1/2
Bulletins.....	57. 54. 56. 57.
Act. nouv. de l'Indes.....	1054. 55. 56. 60. 62. 63. 64. 65.
Caisse d'Escompte.....	1970. 1
Demi-Caisse.....	1956 55. 58

Prix de l'argent, du 15 juin.

Pour avoir 100 l. en argent, il en coûte 138 l. 10 s. en assignats. Un louis en or coûte 38 liv. 15 s. en assignats.